

## Lignes directrices entourant les pensionnats (M à 12) et les résidences collégiales et universitaires du Manitoba

Le risque de transmission de maladies respiratoires, comme la COVID-19, est plus élevé dans les milieux de vie en groupe (qu'on appelle aussi habitations collectives), tels ceux que l'on retrouve dans les pensionnats et les résidences des collèges et des universités. Bien que chaque établissement soit unique en son genre et confronté à des enjeux distincts, la mise en œuvre de certaines mesures communes à tous permettra de réduire le risque de transmission de la COVID-19.

Les lignes directrices décrites ci-dessous devraient être adoptées par les membres de l'administration, le personnel, les pensionnaires (M à 12) et les étudiants vivant en résidence collégiale ou universitaire :



### Orientations générales

- Le personnel et les membres de l'administration des établissements devraient prendre connaissance des recommandations et des ordres de santé publique entourant la COVID-19, et revoir ou adapter leurs procédures et protocoles au besoin.
- Les établissements devraient se doter d'une démarche propre d'évaluation, d'analyse et d'atténuation des risques, et leurs gestionnaires devraient dresser un plan de gestion des risques pour chaque site. Ces plans devraient prévoir des scénarios où un ou plusieurs cas de COVID-19 sont déclarés parmi les pensionnaires ou les résidents et le personnel. Les plans devraient tenir compte des aspects suivants :
  - Procédures pour composer avec des pensionnaires ou des étudiants malades ou qui doivent s'isoler à la suite d'un voyage ou d'une autre forme d'exposition;
  - Hébergement et modalités de couchage;
  - Utilisations des aires de loisirs intérieures et extérieures;
  - Utilisation des parties communes, dont les salles d'études, la cuisine, la buanderie et d'autres zones annexes;
  - Processus entourant la restauration et les repas;
  - Nécessité des sorties hors campus;

- Éducation et formation à la COVID-19 pour le personnel, les élèves et les étudiants (prévention et contrôle des infections, symptômes de la maladie, etc.);
- Pratiques améliorées et augmentées de [désinfection et de nettoyage](#) des toilettes, des zones de préparation et de consommation de nourriture et des surfaces couramment utilisées;
- Contrôle des accès aux installations, notamment par un processus d'enregistrement des visiteurs (si autorisé);
- Pensionnaires, étudiants et membres du personnel enseignant et non enseignant présentant un risque plus élevé de souffrir de symptômes graves de COVID-19;
- Santé mentale des pensionnaires et des étudiants.
- Les parents et tuteurs de même que les pensionnaires et les étudiants devraient adhérer aux modalités du plan de gestion des risques avant de se présenter à l'établissement.
- Désignez une ou quelques personnes dévouées, parmi le personnel, qui se chargeront de communiquer avec les autorités de santé publique locales et d'assurer la coordination advenant une éclosion.
- Établissez des marches à suivre quotidiennes pour sonder l'état de santé du personnel enseignant et non enseignant, des pensionnaires, des étudiants et des visiteurs à l'aide de l'[outil de dépistage](#) en ligne ou d'[affiches](#) de sensibilisation au dépistage.
  - Toute personne malade, qu'elle soit pensionnaire ou étudiante, devrait s'isoler dans sa chambre, même si elle ne ressent que de légers symptômes, puis avertir le personnel du pensionnat ou les autorités de la résidence. Le personnel du pensionnat et les étudiants collégiaux ou universitaires devraient en outre communiquer avec Info-Santé en composant le 204 788-8200 ou le 1 888 315-9257 (sans frais) pour obtenir plus d'information.
  - Songez à restreindre l'accès aux installations pour les visiteurs.
- Élaborez des plans d'action pour les pensionnaires ou les étudiants symptomatiques.
  - Les pensionnaires et étudiants malades devraient être placés en isolement dans une chambre individuelle et se voir assigner un cabinet de toilette particulier. Les établissements doivent disposer d'un plan pour isoler les personnes malades qui partagent une chambre ou un cabinet de toilette avec autrui.
  - Les pensionnaires ou étudiants malades devraient limiter leurs interactions sociales et ne quitter leur chambre que pour recevoir des soins médicaux. Le cas échéant, ils devraient porter un masque médical (ou, à défaut, un masque non médical).
  - Les locataires de résidences collégiales ou universitaires devraient communiquer avec les services aux étudiants de leur établissement pour obtenir une assistance et d'autres consignes (livraison de repas, accommodements particuliers, etc.).
  - Les membres du personnel qui prennent soin de pensionnaires en isolement ou qui leur fournissent une aide devraient avoir accès à un équipement de protection individuelle adéquat (masques médicaux et gants) et tenter de maintenir avec ces élèves une distance de deux mètres.

- Il convient d'envisager le renvoi des pensionnaires ou étudiants malades chez eux pour la durée de la période d'isolement, si possible. À défaut de disposer d'une chambre individuelle pour isoler une personne malade, et si cette dernière ne peut retourner chez elle, le personnel du pensionnat et, au collège ou à l'université, les étudiants concernés devraient communiquer avec Info-Santé en composant le 204 788 8200 ou le 1 888 315-9257 (sans frais) pour obtenir plus d'information et envisager d'autres avenues d'hébergement en isolement.
- Encouragez les pensionnaires et étudiants qui présentent des symptômes à subir un test de dépistage de la COVID-19. Si le résultat est négatif, les personnes concernées peuvent quitter leur isolement 24 heures après la disparition des symptômes. Si toutefois ces mêmes personnes choisissent de ne pas se faire tester, elles devraient rester en isolement pendant 14 jours dès l'apparition des symptômes. Elles pourront mettre un terme à leur isolement si, au 14<sup>e</sup> jour, leurs symptômes ont disparu.
- Formulez des politiques entourant l'hébergement des pensionnaires ou des étudiants qui doivent se placer en quarantaine à la suite d'un voyage ou d'une exposition à des cas de COVID-19.
  - Si la mise en quarantaine est possible sur le campus, les personnes concernées devraient disposer d'une chambre individuelle et d'un cabinet de toilette privé, et suivre, parmi les lignes directrices qui suivent, celles qui concernent les personnes malades.
- Aménagez des chambres pour les pensionnaires ou étudiants qui présentent un risque plus élevé de maladie grave.
- Limitez l'accès au pensionnat ou aux résidences aux enseignants et aux membres du personnel dont le travail est essentiel.



## Conseils visant les installations

- Affichez bien en vue les [messages de santé publique](#) à l'entrée et en divers endroits des bâtiments. Vous devriez également prévoir la pose d'affiches et d'information sur les lignes directrices en matière d'[éloignement social \(physique\)](#).
- Aménagez des postes pour l'hygiène des mains (avec un désinfectant à base d'alcool ou de l'eau et du savon) à l'entrée et en divers points stratégiques de l'établissement. Tout le monde devrait laver ses mains en entrant et en sortant de l'établissement.
- Si possible, accueillez un nombre réduit de pensionnaires. Voici des avenues possibles :
  - Les élèves dont la résidence principale se trouve à proximité de l'école peuvent fréquenter celle-ci en formule externe;
  - La pension peut être offerte en priorité à certains groupes d'élèves (élèves du secondaire, élèves provenant de l'extérieur de la province ou du pays, etc.);
  - Organiser des formules d'hébergement supervisé en groupes réduits au sein de la communauté (ménages de trois à quatre élèves, par exemple);
  - Augmenter le soutien aux familles qui hébergent des élèves.

- Considérations entourant les modalités de couchage :
  - L'occupation simple est préférable.
  - Lorsque l'occupation simple n'est pas possible, regroupez des élèves de la même classe ou de la même année.
  - L'hébergement en dortoir doit être découragé, car il présente un risque élevé de transmission.
- L'utilisation de toilettes communes n'est pas recommandée. Si ce n'est pas possible, mettez en œuvre des pratiques améliorées et augmentées de [nettoyage et de désinfection](#), encouragez l'éloignement physique et réduisez le temps passé en groupe dans le même espace. Autres ressources :
  - Élaborez des plans pour fournir aux pensionnaires ou aux étudiants qui tombent malades ou doivent s'isoler une chambre individuelle et un cabinet de toilette privé.
  - Envisagez l'assignation des cabinets de toilette à des pensionnaires ou étudiants précis, et préparez des horaires pour les douches.
  - Facilitez l'accès aux produits d'entretien pour le nettoyage des installations entre les utilisations, en plus des pratiques améliorées et augmentées (au moins deux fois par jour) de nettoyage et de désinfection par le personnel d'entretien ménager.
  - Si les cabinets de toilette ne sont pas adjacents aux chambres, offrez d'autres points de lavage/désinfection des mains.
- Les services d'alimentation devraient suivre les lignes directrices énoncées pour les restaurants (voir le [Plan de rétablissement sécuritaire des services](#)). Échelonnez les heures de repas dans les salles à manger afin de réduire la taille de chaque groupe et de garantir le nettoyage des lieux entre les groupes.
  - Essayez de regrouper les élèves d'une même classe ou d'une même année d'étude pour vous assurer qu'ils mangent tous en même temps et réduire le nombre de contacts potentiels avec d'autres.
- Mettez en œuvre des mesures d'éloignement physique et réduisez le temps passé en groupe dans les salles à manger, les aires communes de loisir et autres lieux propices aux rassemblements.
  - Prévoyez du personnel pour faire la surveillance des files d'attente, préserver le respect des mesures d'éloignement physique et décourager la formation de groupes et le papillonnage entre les groupes dans les aires communes ou les installations.
  - Les cuisines collectives peuvent demeurer ouvertes à condition d'y instaurer des pratiques améliorées et augmentées de [nettoyage et de désinfection](#) et de mettre à la disposition des utilisateurs des produits d'entretien additionnels pour faciliter le nettoyage entre chaque utilisation des lieux. Le personnel devrait également veiller au respect de mesures d'éloignement physique et réduire le temps qu'y passent les gens afin d'éviter les rassemblements.
- Songez à adopter des marches à suivre (allocation de plages horaires, prolongation de la période de déménagement et d'emménagement) pour limiter la congestion et le nombre d'étudiants en présence pendant la période des déménagements.